

mesures pour compléter le programme fédéral en vue du rétablissement des anciens membres des services armés. Toutes les provinces collaborent au programme canadien de formation professionnelle. Les esquisses suivantes mettent à jour les renseignements donnés aux pp. 887-896 de l'Annuaire de 1945.

**Ile du Prince-Edouard.**—Un Ministère de la Reconstruction a été créé en 1944 pour favoriser et coordonner les projets de mise en valeur des ressources provinciales et d'emploi après la guerre. Un relevé agricole de la province, commencé cette année-là, s'est terminé en 1945.

Un Comité consultatif provincial de la reconstruction a été nommé pour aider au Gouvernement à formuler des mesures en vue de l'avancement économique de la province et d'organiser, avant la fin des hostilités, des projets d'entreprises qui produiront de l'emploi et en faciliteront l'accès. Neuf comités techniques ont été nommés et travaillent sous la direction du Comité consultatif; ils font des études spéciales sur les problèmes de l'enseignement, du tourisme et des transports, l'électrification rurale, le logement, le revenu et la finance, les pêcheries, l'agriculture, la santé publique, le bien-être social et les forêts. Le Comité a fait rapport au Gouvernement en juillet 1945.

L'Assemblée législative de 1945 a promulgué des lois relatives à l'urbanisme, à la fourniture d'énergie électrique et à l'achat par la province de biens de guerre de surplus du gouvernement fédéral. Plusieurs modifications à ces lois ont été apportées en 1946.

**Nouvelle-Ecosse.**—En 1943, une Commission royale sur la mise en valeur et le rétablissement de la province a été nommée pour étudier les problèmes relatifs à l'expansion de l'industrie et des marchés d'après-guerre et au réembauchage des anciens combattants et des ouvriers de guerre. Le rapport de cette Commission a été déposé devant l'Assemblée législative à la fin de mars 1945. Un comité de rétablissement de l'agriculture de la Nouvelle-Ecosse a été établi en 1944. Il étudie le projet d'électrification rurale, de conservation du sol et de l'utilisation de la terre défrichée, de la régularisation des crues et de certains aspects techniques de l'agriculture provinciale. Le Gouvernement a présenté à l'Assemblée législative un plan détaillé en vue de l'amélioration des normes sociales et industrielles d'après-guerre. Entre autres, le gouvernement projette l'extension du traitement gratuit de la tuberculose, des dépenses pour la construction de routes et de ponts, l'éducation, la mise en valeur des ressources naturelles et l'établissement d'un organisme de recherches, de \$1,000,000, dirigé par un savant compétent et composé de représentants de l'Université de la Nouvelle-Ecosse, du Conseil national de recherches, Ottawa, et des industriels de la province.

**Nouveau-Brunswick.**—Les organismes suivants ont été établis par la province du Nouveau-Brunswick pour faire certaines recommandations et préparer des projets de reconstruction d'après-guerre: (1) Le Comité de reconstruction du Nouveau-Brunswick; (2) La Commission de la mise en valeur des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick; (3) Le Ministère de l'Industrie et de la Reconstruction.

*Comité de la reconstruction du Nouveau-Brunswick.*—Ce comité a présenté un rapport dans lequel il propose un programme de restauration à longue échéance devant reposer sur un plus grand développement des industries primaires existantes et sur la mise en valeur et la création d'industries secondaires. Des recommandations spécifiques ont été faites dans les domaines suivants: ressources naturelles, manufactures, travail, instruction publique, santé et bien-être social, logement et relations fédérales-provinciales.